



FÉVRIER 2022

# Le Caneoir

INFO

JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX

## CONSEIL GÉNÉRAL

Art. 5 LEDP:

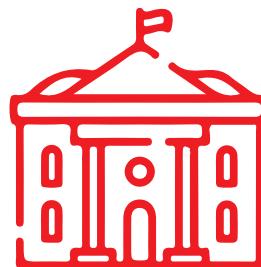
«Sont électeurs en matière communale:

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune;
- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis trois ans au moins.»



Art. I du règlement du conseil général:  
«Pour être admis au conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 5 LEDP, domicilié dans la commune et avoir prêté serment. La perte de la qualité d'électeur entraîne la démission du conseil. La démission est effective à compter du jour de la radiation du registre des électeurs.

Tous les membres du corps électoral peuvent faire partie du conseil général, sauf les membres de la Municipalité.»



## ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Communications de la Municipalité.
3. Informations des délégués du Conseil intercommunal dans les organismes intercommunaux.
4. Communications de la Présidente.
5. Ordre du jour.
6. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 27 janvier 2022.
7. Assermentations.
8. Préavis municipal N° 04/2022 relatif à une demande de crédit de CHF 149'080.- pour l'étude, jusqu'aux plans d'exécution, de la rénovation et du changement d'affectation des bâtiments communaux de la Maison de Commune et de l'Ancienne laiterie.
9. Postulats/motions.
10. Divers.



JEUDI  
10 MARS 2022  
À 19H00  
SALLE DU CONSEIL



# PRÉSENTATION DES DICASTÈRES

**Georges Cherix**

- **Administration générale**  
inclus la participation au Bureau Intermunicipal composé des huit syndics de l'Ouest lausannois
- **Transports publics et mobilité**  
participation aux séances des TL (Conseil d'Administration)
- **Finances**
- **Urbanisme**

constructions, transformations et rénovations, lié également à l'inspection intercommunale des chantiers, participations à Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL), Lausanne Région

- **Terrains communaux**  
contrats de location des terrains appartenant à la commune

**Vincenzo Camuglia**

- **Parcs et cimetière**
- **Routes et éclairage publique**
- **Services industriels**  
électricité, gaz, téléréseau
- **Bâtiments communaux**  
entretien du refuge, maison de commune, école, ancienne laiterie, chapelle

**Nicole Cattano**

- **Gestion du personnel**
- **Instruction publique**
- **Jeunesse**  
moniteur encadrant les jeunes au local (abri PC) et/ou à la salle de gym et participation à

la plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois

- **Sécurité sociale**

**Nicola Cassetta**

- **Égouts, épuration, eaux claires**  
participation à l'EIEVMV pour la gestion de notre source, avec les communes de Mex et Vufflens-la-Ville, ainsi qu'aux séances de la STEP de Lausanne
- **Culture et sport**

- **Déchets**  
participation aux assemblées de Valorsa et de la déchetterie intercommunale
- **Cultes**
- **Sociétés locales**

**Frédéric Strittmatter**

- **Forêts**  
groupement du triage forestier de la Venoge, réunissant 15 communes.
- **Police**
- **Protection civile**
- **Défense incendie**

Villars-Sainte-Croix, village de 958 âmes, au 31.12.2020, fait partie du district de l'Ouest lausannois.

Villars-Sainte-Croix fait partie, avec les sept autres communes du district, de différentes associations intercommunales, dans lesquelles le pouvoir législatif et exécutif de Villars-Sainte-Croix sont représentés.



## Sécurité publique

### Police

La police de l'Ouest lausannois (POLOUEST) est une association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" au profit des huit communes du district. Le Municipal en charge est un des huit membres du comité de direction. Le conseil intercommunal, qui se réunit entre quatre et six fois par année, est composé de représentants des conseils communaux/général. Villars-Sainte-Croix y délègue deux représentants.

### Protection civile

Protection civile de l'Ouest lausannois (ORPC-ROL) est également une association au profit des huit communes du district. Le Municipal en charge est un des huit membres du comité de direction (pour cette législature, il a été nommé président du comité de direction). Le conseil intercommunal, qui se réunit deux fois par année, est composé de représentants des conseils communaux/général. Villars-Sainte-Croix y délègue deux représentants et un suppléant.

### Service de défense incendie et de secours

Le SDIS Sorge est une entente, dont Villars-Sainte-Croix fait partie, avec les communes de Crissier et Bussigny.

Le Municipal en charge fait partie de la commission, ainsi qu'un délégué, issu généralement du conseil général, désigné par la Municipalité. Cette commission consultative se réunit environ cinq fois par année.

## Sécurité sociale

### ARASOL

Association Régionale pour l'Action Sociale Région Ouest Lausannois.

Le Municipal en charge fait partie du comité de direction.

Le conseil intercommunal se réunit généralement deux fois par année. Il est composé de représentants des conseils communaux/général. Villars-Sainte-Croix y délègue deux représentants.

### BussiVillAje

Réseau pour l'accueil de jour des enfants de Bussigny et Villars-Ste-Croix. Il s'agit d'une association de droit privé.

La Municipale en charge fait partie du comité. L'assemblée générale, qui a lieu deux fois par année, se compose de délégués du conseil communal et général des deux communes membres. Villars-Sainte-Croix y délègue deux représentants et un suppléant.

## Instruction publique

### Établissement scolaire de l'enseignement primaire et secondaire

#### Bussigny/Villars-Sainte-Croix

Une entente entre les deux communes, dont la Municipale en charge participe aux différentes séances.

Le Conseil d'établissement scolaire, qui se réunit entre quatre et six fois par année, y est lié. La Municipale de Villars-Sainte-Croix représente le «quart politique» (ainsi que la Municipale et deux délégués du conseil communal de Bussigny). Villars-Sainte-Croix est généralement représentée par un parent d'élève (faisant partie du «quart parents»).





## DES JURISTES À VOTRE DISPOSITION GRATUITEMENT À RENENS!

Vous avez une question juridique en lien avec vos assurances, une poursuite, un crédit, un contrat de travail, le droit de la famille (séparation, filiation, pension alimentaire ...). Nous sommes là pour vous aider!

Venez sans rendez-vous le mercredi de 15h15 à 17h15 à la rue de l'Industrie 1, à Renens. Vous serez accueilli et écouté. Vous recevrez une première réponse à vos questions et si un suivi par un ou une juriste est nécessaire, un rendez-vous individuel gratuit vous sera proposé.

Cette permanence est le fruit d'un partenariat entre l'ARASOL et le CSP. Elle s'adresse aux habitant·e·s des communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens, Villars-Ste-Croix, St-Sulpice.

Les habitant·e·s de la commune de Prilly sont invités à se rendre aux permanences juridiques du CSP Vaud de Lausanne.

**ARASOL**

**Dès le 12 janvier:  
Tous les mercredis de 15h15  
à 17h15.**

Permanence juridique gratuite  
Rue de l'Industrie 1, 1020 Renens,  
(Petite maison en bois)

Sans rendez-vous!

**CSP**  
CENTRE SOCIAL PROTESTANT  
VAUD



## BILAN DES OPÉRATIONS ANTIBRUIT ET MOBILITÉ DOUCE SUR LES ROUTES DE L'OUEST LAUSANNOIS

Du mois d'avril au mois d'octobre 2021, la Police de l'Ouest lausannois (POL) a mené plusieurs actions de sensibilisation et de répression sur les routes de l'Ouest lausannois. L'opération «antibruit» visait à diminuer les nuisances provoquées par le comportement des usagers de la route et contrôler les modifications techniques apportées à certains véhicules. En parallèle, l'opération «mobilité douce» a permis de sensibiliser et garantir la sécurité des usagers sur la voie publique, tant piétons qu'utilisateurs de mobilité douce.

### Synthèse opération anti-bruit

Entre avril et octobre 2021, la POL a poursuivi les opérations liées aux nuisances sonores générées par le comportement répréhensible de certains conducteurs. Les agents de la POL ont effectué 173 contrôles de manière planifiée ou spontanée sur le territoire de l'Ouest lausannois et sont intervenus à 58 reprises à la demande de la population.

Certaines actions ont été menées en partenariat avec la Police municipale de Lausanne (PML), la Gendarmerie vaudoise et le Service des automobiles et de la navigation (SAN).

Ces différents contrôles ont généré 111 dénonciations, 78 amendes d'ordre et 38 fiches techniques pour modifica-

tions non conformes d'un véhicule. 10 véhicules ont été acheminés au SAN et 13 jeux de plaques ont été saisis.

Pour rappel, les modifications apportées à un véhicule sont soumises à homologation et expertise auprès du SAN dans un délai de 10 jours.

### Synthèse opération mobilité douce

Durant la même période, la POL a effectué 200 actions à l'endroit des utilisateurs d'engins dits de mobilité douce. En effet, mêlés aux piétons et autres usagers de la route, l'utilisation de ces moyens de transport souvent électriques, sur la voie publique, peut représenter un risque d'accident et générer de l'insécurité.

Au total, ce sont 22 vélos, 28 e-bikes (limités à 25 km/h) et 73 e-trottinettes qui ont été contrôlés.

Il ressort qu'une partie des détenteurs d'e-trottinettes ne sont pas au bénéfice du permis de conduire de catégorie M (obligatoire entre 14 et 16 ans). Ce sont, en outre, ces derniers qui commettent le plus d'infractions notamment, en roulant sur des trottoirs ou zones piétonnes.

Ces deux thématiques «nuisances sonores sur la route» et «sensibilisation des utilisateurs d'engins de mobilité douce» demeurent des objectifs opérationnels traités dans le cadre de l'activité courante de nos agents.



## CULTES

Les prochains cultes à Villars-Ste-Croix auront lieu dans notre chapelle :

**le 17 avril à 10h00 Pâques**

suivi d'un apéritif convivial

**le 26 mai à 10h00 Ascension**

## PROCHAINES ACTIVITÉS DE LA PAROISSE

### **Soupe de carême**

Elle aura lieu **le 23 mars à 12h00 à la petite salle des sociétés.**

Ce sera l'occasion de partager de bonnes soupes faites par les dames du village avec un morceau de pain et de fromage ainsi qu'une pomme, de passer un bon moment convivial ensemble et de soutenir la campagne œcuménique «Le gaspillage fait des ravages» et soutenir un projet de l'EPER par exemple la replantation de palétuviers et la régénération de la mangrove au Sénégal.

Le repas est gratuit et vous êtes tous cordialement invités.

### **Préparation à la fête de Pâques**

Cette année, le Vendredi Saint, il nous sera donné de vivre, avec un acteur et des musiciens, les dernières heures du Christ. Pour nous préparer à ce moment majeur de la foi chrétienne, Laurent Zumstein proposera, à qui le désire, une lecture partagée des textes bibliques qui relatent cet événement. Cela aura lieu **les vendredis matins de 9h00 à 11h00 au centre paroissial de Bussigny 11 et 18 mars**, ainsi que les **1<sup>er</sup> et 8 avril**.

Vous êtes tous cordialement invités au spectacle «**Reste avec nous**» le **vendredi Saint, 15 avril à L'église de Bussigny à 17h00**.





**10** ÉDITION  
30/04/2022



COURSE DES CASTORS

Prépare-toi ! Le **30 avril 2022**, la Course des Castors revient pour sa 10ème édition anniversaire sur la place de Montassé à Crissier

Inscrис-toi et viens te défouler dans l'une de nos différentes catégories!

**ADULTES**

**5KM**

**10KM**

**ENFANTS**

**1.3KM**

**9 - 6 ans**

**2.6KM**

**13 - 10 ans**

**WALKING / NORDIC WALKING**

**5KM**

Tu trouveras toutes les informations sur les catégories et les prix sur

**COURSEDESCASTORS.CH**

**Rejoins notre équipe**

Courir ce n'est pas ton truc ? Alors, viens nous aider en devenant bénévole pour la 10ème édition.

Un bon repas, une superbe ambiance avec toute l'équipe d'organisation et un repas de remerciement le soir de la course t'attendent!



## AVIS RECTIFICATIF

LA TAXE POUBELLE 2022 N'A PAS ÉTÉ MODIFIÉE  
ET SE MONTE À CHF 100.– PAR PERSONNE.

UNE ERREUR S'EST GLISSÉE DANS LE BULLETIN D'INFORMATION  
DISTRIBUÉ EN FIN D'ANNÉE 2021 ET NOUS VOUS PRIONS  
DE BIEN VOULOIR NOUS EN EXCUSER.



## À VOS PLUMES

Nous souhaiterions donner la parole aux habitants de la commune de Villars-Sainte-Croix.

Racontez-nous vos histoires du passé ou partagez avec les autres habitants des photos d'une manifestation, d'un lieu qui vous est cher, un texte ou une histoire qui vous tient à cœur.

Nous aimerions récolter ces anecdotes et les imprimer dans ce journal. Pour cela, les personnes qui le souhaitent peuvent, soit nous envoyer un texte, des photos ou tout autre document qui pourrait être publié dans ce journal.

N'hésitez pas à nous écrire ou à en parler autour de vous!



**Commune de Villars-Sainte-Croix**  
Au Village 23  
CH-1029 Villars-Ste-Croix

### Horaire du guichet

Lundi: 8h00 – 12h00  
Mardi: 8h00 – 12h00  
Mercredi: 7h00 – 12h00  
Jeudi: 8h00 – 12h00

**Téléphone**  
021 701 16 10

### Greffé municipal

[greffe@villars-sainte-croix.ch](mailto:greffe@villars-sainte-croix.ch)

### Bourse communale

[bourse@villars-sainte-croix.ch](mailto:bourse@villars-sainte-croix.ch)

### Office de la population

[controle.habitants@villars-sainte-croix.ch](mailto:controle.habitants@villars-sainte-croix.ch)